

Le projet APV-UNIBOIS



Ce rapport a été élaboré dans le cadre du projet « Amélioration de l'implication des petites et moyennes entreprises/industries à capitaux congolais dans la mise en œuvre de l'APV signé entre leur pays et l'Union européenne à travers un renforcement de capacités de leur association professionnelle ». Ce projet est financé à hauteur de 99 755 \$ par le programme EU-FAO FLEGT et suivi au niveau de la FAO par Monsieur Marc Vandenhoute. Un cofinancement est apporté par les bénéficiaires, soit l'UNIBOIS et l'ATIBT.

L'objectif du projet est d'améliorer l'implication des PME-PMI à capitaux congolais dans la mise en œuvre de l'APV signé entre la République du Congo et l'Union Européenne, à travers un renforcement de capacités de leur association professionnelle. A cet effet, un accord de collaboration a été signé entre l'ATIBT et l'UNIBOIS, représentant les PME/PMI forestières congolaises. Afin de structurer les actions à mettre en place, le schéma (figure 1) a été créé.

S'agissant de renforcer une structure « reconnue, mais méconnue », le propos s'articule en trois temps :

- Réunir les membres.
- Comprendre leurs attentes.
- Mettre en place des actions concrètes conformes à l'APV signé entre la République du Congo et l'Union Européenne.

Notons que ce projet bénéficie d'un appui financier du projet « Intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+ » financé par le FFEM par l'intermédiaire de l'AFD. En effet, ce projet assure les déplacements, séjour et temps de travail de l'expert FLEGT de l'ATIBT.

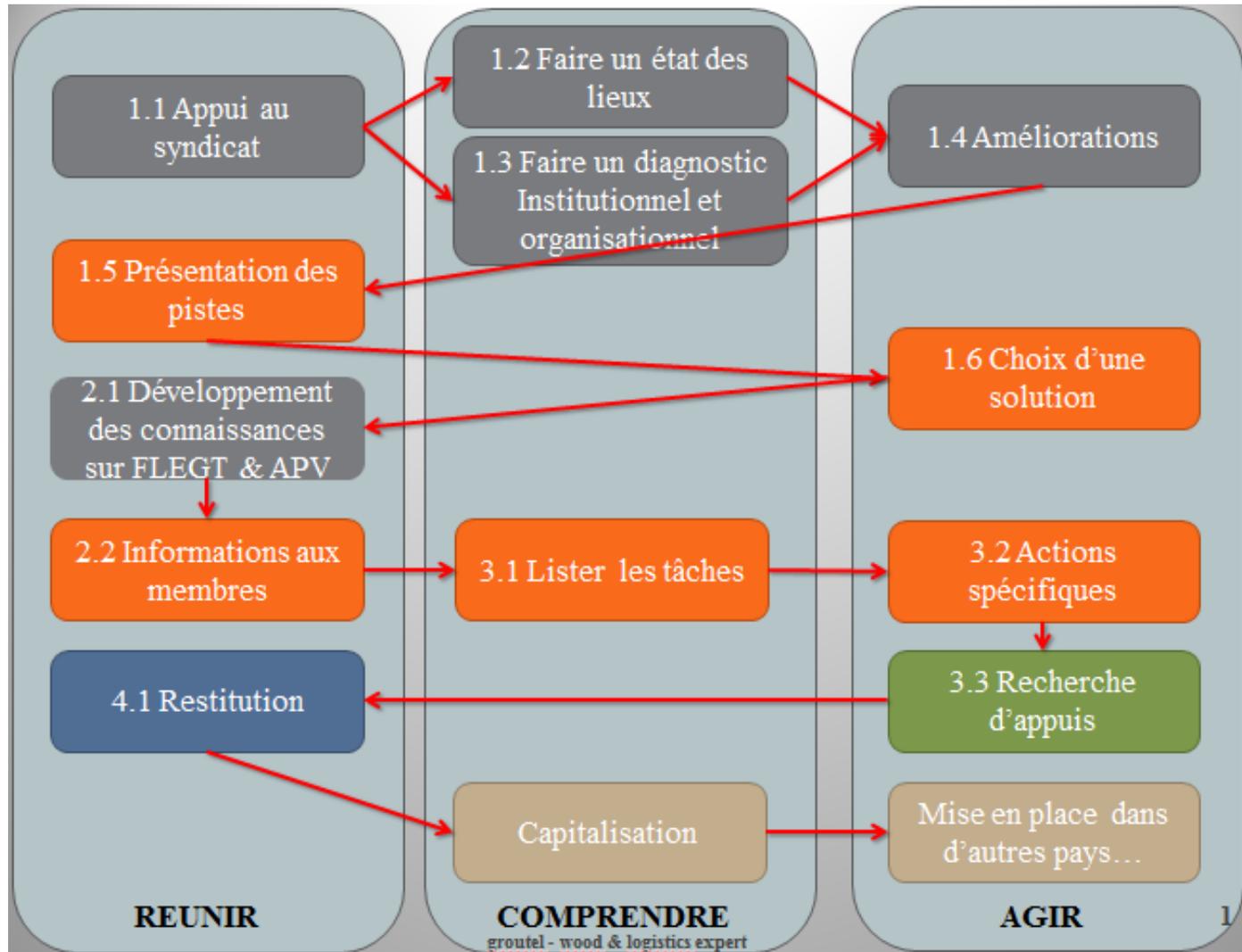


Figure 1 Schéma organisationnel du projet APV-UNIBOIS.

Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet APV-UNIBOIS financé par le programme EU-FAO FLEGT

Chaque action est numérotée (1.1, 1.2 etc.), les phases sont séparées selon des périodes différentes. Comme tout projet, il est adaptable, modifiable et des phases peuvent, le cas échéant, s'entrecroisées.

- La première phase est la mise en œuvre du projet.
- La seconde correspond à l'appropriation du projet par l'UNIBOIS.
- La troisième met en exergue les actions de renforcement des PME/PMI afin qu'elles répondent aux exigences de légalité dans le domaine forestier congolais.
- La quatrième est la restitution des principaux résultats obtenus.

1. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Activité 1.1 : Sensibiliser les membres de l'UNIBOIS aux objectifs de renforcement des capacités de leur association professionnelle dans le cadre de cette Action à travers l'organisation d'un atelier de lancement.

« ROMPRE AVEC LE PASSE »

Afin de sensibiliser les PME-PMI du bois du secteur forestier congolais aux objectifs du projet APV-UNIBOIS, un travail préparatoire a été mené avec le Président d'UNIBOIS, Monsieur Martial FOUTY et le Secrétaire Général, Monsieur Pierre NGOMA MAKOSSO le 14/5/2014. Cette action s'est concentrée sur les axes suivants :

- L'implication et le renforcement du syndicat,
- La présentation des enjeux en cours, en termes de respect de l'APV,
- Les échanges nécessaires avec les administrations concernées,
- Les préalables aux financements,
- Questions diverses.

Le Président et le Secrétaire Général ont, lors de ce travail, marqué leur farouche volonté de :

- trouver des solutions communes afin d'apporter de la viabilité aux PME-PMI congolaises de la filière bois et ;
- s'impliquer, avec toute leur énergie, dans la mise en place de l'APV congolais.

Les propos préliminaires échangés ont aussi mis en valeur, une sorte de volonté de rupture avec des pratiques passées. L'expression une « nouvelle époque » a été répétée à plusieurs reprises. Le vocable est d'ailleurs celui-ci :

- « Ce n'est plus la même époque ».
- « Les forestiers veulent changer ».
- « Les hommes ont changé ».
- « Les mentalités ont changé ».

Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet APV-UNIBOIS financé par le programme EU-FAO FLEGT

L'APV est considéré comme un élément incontournable et la figure 2, qui reprend le Système de Vérification de la Légalité, est ainsi admis, compris et accepté comme tel. L'APV n'est pas vu comme une menace mais comme un fait dont il faut tenir compte, voire même comme une opportunité dans la mesure où les PME/PMI se doivent de mettre en œuvre l'APV et qu'ainsi elles deviennent des parties-prenantes à intégrer par l'administration. Le problème récurrent reste l'aspect financier. La disparition des négociants-exportateurs européens, le nonaccès au crédit et même la perte de l'OCB¹ (dans la mesure où elle pouvait structurer et apporter des repères tels que des listes d'essences ou des prix plages déterminés par classement) sont les principaux motifs de perte de repère.

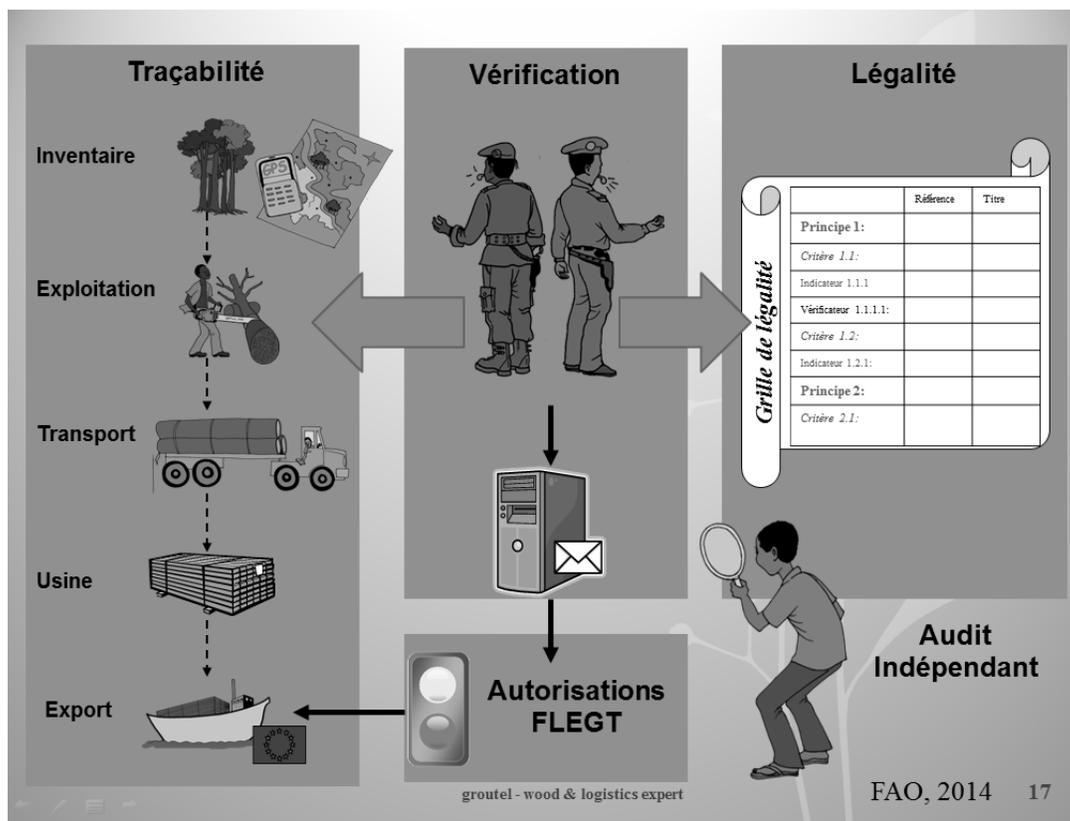


Figure 2 Les éléments du Système de Vérification de la légalité (FAO, 2014)

« UN APV ACCUEILLI »

Le 15 Mai 2015, l'atelier de lancement est mis en place afin d'informer les PME/PMI membres de l'UNIBOIS sur les objectifs et les résultats attendus du projet et d'affiner le plan d'actions qui sera organisé. Des discussions précises sur le déroulement des activités (figure 1) et une présentation sur le budget lié à cette action (montant global du financement du programme EU-FAO FLEGT, financement des activités, du consultant, des représentants de l'UNIBOIS et de l'ATIBT) sont menées afin de débiter celle-ci sur de bonnes bases et ainsi faciliter l'atteinte de l'objectif. La

¹ Office Congolais des Bois.

Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet APV-UNIBOIS financé par le programme EU-FAO FLEGT

feuille de présence (IMP 1) reprend la liste des 10 membres d'UNIBOIS présents. Suivant l'ordre du jour (IMP 4) établi avec le Président et le Secrétaire Général, le plan est le suivant :

9h	Mot d'accueil du Président d'UNIBOIS
9h10	Tour de table des entreprises présentes
9h30	Présentation du projet APV-UNIBOIS et discussions (PPT 1)
10h30	Pause-café
11h	Prise de rendez-vous individuels
11h10	Evolution des marchés des bois tropicaux africains et discussions (PPT 2)
12h30	Base de réflexion et ouvertures
13h	Déjeuner
14h30	Entretiens individuels (IMP 3c)
18h00	

Le propos introductif du Président FOUTY Martial est sans équivoque, c'est celui d'un engagement total, collectif et bien compris d'une équipe qui souhaite faire évoluer les choses dans le bon sens : « Il faut que nous soyons une force ». Le résumé pourrait en être le suivant :

- Le syndicat UNIBOIS est un élément dynamique et digne de ce nom.
- Il nous permet de nous déplacer et d'agir.
- Il nous permet, en étant uni, d'aller de l'avant et de défendre auprès des autorités :
 - o Des besoins d'adaptation éventuels vis-à-vis de la loi,
 - o Des recherches de financement,
 - o La défense de nos permis (DOC 4).

Le tour de table permet de mettre en valeur les bonnes relations avec les ministères, l'aspect intégratif de la démarche et même l'opportunité financière qu'est peut-être la bonne mise en place de l'APV, sont des points centraux. Ces indications sont reprises par plusieurs membres de l'UNIBOIS. Il est dit à deux reprises « si on travaille bien, l'Etat nous soutient ». Le propos est sérieux et presque grave. Chacun de dire qu'il souhaite transmettre à ses enfants ce qu'il a reçu. L'attachement aux permis est profond. L'attachement à la forêt, mais aussi aux activités annexes (énergie, agriculture etc.) est renouvelé comme nous le verrons plus tard (avec l'implication de l'AMC²).

² Association des Menuisiers Congolais.

Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet APV-UNIBOIS financé par le programme EU-FAO FLEGT

Pour simplifier, tout en conservant l'état d'esprit, qui émane de ce tour de table : « le permis est ma richesse, mais j'ai peur de le perdre, de ne pas pouvoir en vivre, de ne pas pouvoir finir carrière, de ne pas pouvoir transmettre, tout cela, car je n'ai pas de financement » (figure 2.).

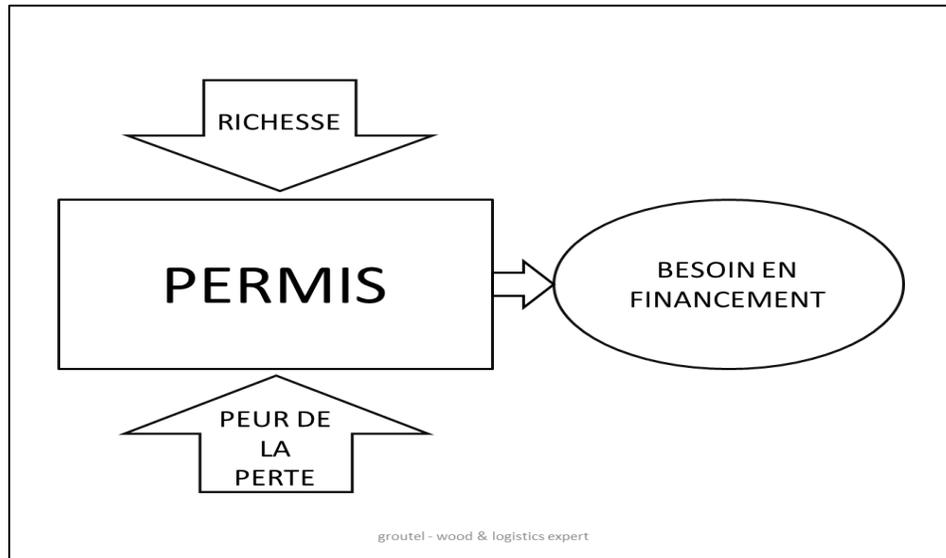


Figure 3 Rapport aux permis forestiers et besoin en financement.

Chaque membre présent renouvelle sa profonde espérance en ce projet et son implication au sein de l'UNIBOIS. La peur de disparaître et la nécessité de prendre en main cet avenir sont maintes fois avancées.

« BATIR UNE NOUVELLE HISTOIRE »

La présentation du projet APV-UNIBOIS et les discussions qui s'en suivent (PPT 1 et figure 1) viennent compléter les propos précédents :

- « UNIBOIS est reconnu, mais méconnu ».
- « Il faut assurer la participation du plus grand nombre ».
- « Il est nécessaire d'améliorer l'implication des PME ».
- « L'UNIBOIS est un organe d'information sur le Plan d'Action FLEGT ».
- « L'APV congolais doit être compatible avec les réalités ».

La visée pédagogique du propos est clairement formulée.

Il est aussi proposé aux participants une présentation sur l'évolution des marchés des bois tropicaux africains, afin de faire ressortir les attentes internationales en matière de légalité, de qualité et de régularité des produits. Cette mise en perspective (PPT 2) provoque alors un échange ainsi qu'un renforcement de la prise de conscience à l'égard de l'APV. L'approche marketing et notamment le rapport à la différenciation des bois tropicaux africains par les bonnes pratiques environnementales, sociales et économiques fait émerger la phrase suivante : « Nous avons donc à raconter une nouvelle histoire ».

Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet APV-UNIBOIS financé par le programme EU-FAO FLEGT

C'est bien dans ce rapport légitimiste que la définition de la légalité, suivant l'APV congolais est alors appréciée et sera vraisemblablement intégrée, à brève échéance dans les statuts de l'UNIBOIS. Le Président FOUTY Martial invite clairement son bureau à valider cette intégration :

« Est réputé bois légal, tout bois provenant des processus d'acquisition, de production et de commercialisation conformes à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Congo et applicables dans le domaine de la gestion et de la valorisation des forêts ».

Cette première phase du projet cherche donc à comprendre et à évaluer le potentiel de participation des PME/PMI.

Activité 1.2 : Cet état des lieux du secteur privé, membre de l'UNIBOIS vise, notamment, à comprendre quels sont les marchés des membres ainsi que les conséquences que peut avoir l'APV dans le cadre de leurs activités respectives.

« UNE LUEUR D'ESPOIR...QUI DONNE ENVIE »

Il est recherché à établir un rapport, le plus approfondi possible, sur les PME/PMI membres de l'UNIBOIS afin d'avoir une typologie de ces sociétés et de mieux définir les impacts potentiels de la mise en œuvre de l'APV sur leurs activités. Ce travail de caractérisation, qui en est à ses débuts, compte tenu de la réactivation récente d'UNIBOIS, est mené de deux façons. A la fois par un travail préalable (en complétant une fiche de contact, IMP 2) ainsi que par des entretiens individuels menés en face-à-face (IMP 3C) avec les membres présents à cette réunion de lancement. A ce jour, la fiche de contact a été complétée par 10 adhérents du syndicat. Comme son nom l'indique, il s'agit d'une première collecte succincte, d'informations. Pour qu'un travail plus fin, par exemple : la mise en place des critères dans le cadre de projets spécifiques aux entreprises, soit mené, il serait nécessaire de développer une étude spécifique reprenant les aspects légaux, fiscaux, sociaux, techniques etc.

Sur l'aspect quantitatif : cette première approche permet de retenir quelques chiffres provisoires (IMP 5) :

- 17 sociétés sont directement représentées
- Il est difficile de parler de chiffres d'affaires car certaines sociétés ont arrêté leurs activités
- Une superficie minimum de 550.000 hectares de forêts qui est concernées
- Plus de 546 emplois directs ont été créés (hors menuisiers, charbonniers etc.)

Informations qualitatives sur les activités des sociétés,

Il reste fort à faire ici (IMP2 et IMP5) afin d'affiner « qui-fait-quoi ? ».

- type de produits

- Sciages
- grumes
- Essences
- Evolutions
- nature des marchés
- vente à des négociants locaux, à des scieries, à des exportateurs
- aspects logistiques

Quelles sont les attentes vis-à-vis de l'UNIBOIS ?

Les entretiens individuels apportent un éclairage intéressant sur le sujet :

- « Si l'on ne bouge pas, on n'existera plus dans moins de 5 ans ».
- Un UNIBOIS / FILIERE BOIS (avec les charpentiers, les menuisiers, les charbonniers, les agriculteurs, etc.). C'est un raisonnement qui intègre les fonctions annexes de la forêt ou même des fonctions nouvelles (plantation, bois énergie). L'aspect coopératif a même été évoqué.
- Un UNIBOIS, qui est la voix de ceux que l'on entend guère : une lueur d'espoir.
- UNIBOIS comme plateforme essentielle munie de sections ou cellules de réflexion. Disposée à former.
- UNIBOIS qui permet d'adapter les lois sans les détruire.
- Renégocier les dettes anciennes voire les annuler.
- Permettre de mener des études scientifiques chiffrées :
 - Superficies, emplois, taxes etc.
 - Le véritable impact de cette filière sur l'économie

Cette journée d'échange a été évaluée par les interlocuteurs présents au moyen d'une fiche d'évaluation de l'atelier de lancement (IMP 3). Les réponses enregistrées sont unanimes :

- Les présentations étaient claires
- Cette démarche de renforcement des PME du bois est nécessaire.
- Les renforcements organisationnel et institutionnel du syndicat UNIBOIS sont un avantage pour les membres eux-mêmes.
- Le plan de mise en œuvre du projet convient ;
- L'implication dans le renforcement d'UNIBOIS est prévue.

Parallèlement, un diagnostic institutionnel de l'UNIBOIS est mené. Il est également un préalable afin de permettre le développement de propositions d'amélioration de la situation.

Activité 1.3 : Réalisation d'un diagnostic des besoins d'appui généraux
--

« RECONNU, MAIS PAS CONNU »

La question qui se pose est la suivante : pourquoi l'UNIBOIS, alors que reconnu par ses membres comme la seule organisation les représentant, est totalement méconnue des parties prenantes liées aux sujets forestiers en général et à l'APV en particulier ?

Il a déjà été possible de percevoir, grâce à la réunion réalisée à l'initiative de l'UNIBOIS et de l'ATIBT lors de la phase de sensibilisation au « test à blanc », qu'un renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles était nécessaire pour permettre une meilleure opérationnalité de l'association concernant l'ensemble des sujets liés au secteur forestier et en particulier l'APV.

Le constat qui s'impose ici, c'est qu'en dehors même de ce qui pourrait être du domaine du simple déclaratif, la structure UNIBOIS s'est organisée à travers :

- De nouveaux statuts (DOC 1)
- Un système de cotisation
 - o SA & SARL 250.000 FCFA/mois
 - o Coopératives 150.000 FCFA/mois
 - o Etablissements 50.000 FCFA/mois
 - o Artisans 25.000 FCFA/mois
- Une Assemblée Générale (tenue en AGO le 30/4/2014)
- Un comité Général
 - o Président M. Martial Fouty
 - o Vice-Président M. Cyprien Lembele
 - o Secrétaire Général M. Pierre Ngoma Makosso
 - o Trésorier Général M. Jean-Michel Lekoba
 - o Rapporteur M. Bienvenu Nguimbi
- Un commissariat aux comptes
 - o Président M. Prince Goma Massala
 - o Secrétaire M. Michel Ngombé dit Nzembé
 - o Rapporteur M. Alain Raoul Koumba
- Un règlement intérieur (DOC 2)
- Une adresse BP 1524 Pointe-Noire
- Téléphone +242 05 302 33 25
- Courriel unibois_congo@yahoo.fr

Il est à noter que l'Assemblée Générale Ordinaire (DOC 3) du 30 avril 2014 a réuni 11 membres présents sur 13 conviés dont 2 étaient excusés. Celle-ci a traité de l'organisation de l'UNIBOIS et a permis d'adopter à l'unanimité les statuts complètement remaniés.

Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet APV-UNIBOIS financé par le programme EU-FAO FLEGT

C'est à cette occasion que le Comité National ainsi que le Commissariat aux Comptes ont été mis en place. A la lecture des statuts, on peut constater l'esprit d'ouverture.

L'investissement direct du Président d'UNIBOIS (1.000.000 FCFA) afin d'ouvrir le compte en banque de l'association est un gage supplémentaire d'implication.

Il est prévu par le Président, une fois le syndicat « assis », que la structure ait un secrétariat composé de :

- Une secrétaire
- Un coursier
- Un planton

Parallèlement à cela et avec l'objectif d'être connus par les organisations internationales, le Président et le Secrétaire Général de l'UNIBOIS se sont rendus à Brazzaville afin de présenter le projet « APV-UNIBOIS » aux Représentants de la FAO et de la Délégation de l'Union européenne (voir point 2).

Ces actions de réorganisation de la structure et de rencontre des organisations internationales tendent, de la sorte, à améliorer la connaissance des parties prenantes sur l'existence de l'UNIBOIS.

« UN LIEU D'ECHANGES »

Le Forum de Brazzaville a été un moment de rencontre fort entre les acteurs de la filière. C'est également le cas pour l' « Atelier régional de restitution et de validation sur les contraintes et actions d'accompagnement des PME de la filière bois en zone CEEAC³ » qui s'est tenu les 10 et 11 avril 2014 à Douala, à l'initiative de l'ETTF⁴ et de la cellule FLEGT régionale de la CEEAC. A travers d'événements tels que ceux-là, les liens entre les acteurs de la filière de la sous-région et notamment de ceux du Congo se sont tissés. C'est dans ce contexte que l'UNIBOIS et l'Association des Menuisiers Congolais (AMC) se sont croisés et que le Président Fouty et le Secrétaire Général, le rapporteur Nguimbi, ont décidé d'unir leurs forces. L'AMC est fort de plus de 1500 membres sur Pointe-Noire et est déjà identifié par les bailleurs internationaux comme un interlocuteur reconnu. Le mot d'ordre de l'AMV vis-à-vis de l'APV congolais est clair :

- « Nous demandons du bois légal pour le marché local » .
- Notre slogan : « Achetez du bois légal pour un meuble légal ».
- Les transformateurs locaux (menuisiers, ébénistes, charpentiers etc.) sont aussi impactés par cette mesure qui est accueillie favorablement.

³ Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale.

⁴ European Timber Trade Federation.

Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet APV-UNIBOIS financé par le programme EU-FAO FLEGT

Le propos est clair. Les synergies entre UNIBOIS et AMC peuvent donner à ce projet APV-UNIBOIS une dimension plus importante.

Activité 1.4 : Développer des propositions d'amélioration de la situation institutionnelle et organisationnelle de l'UNIBOIS

« UNE ACTION SALVATRICE »

A partir des résultats obtenus par la mise en œuvre de l'activité 1.3, plusieurs propositions permettant d'améliorer la situation actuelle et favorisant ainsi la reconnaissance de l'UNIBOIS, tant aux niveaux national qu'international, et par rapport à son travail quotidien seront reprises dans un document de synthèse. Ce qui ressort des échanges, c'est ce processus repris ci-dessous (Figure 4). Un APV accepté et intégré grâce à un UNIBOIS renforcé, qui fait émerger des projets soutenus par des financements permettant la vie du système.

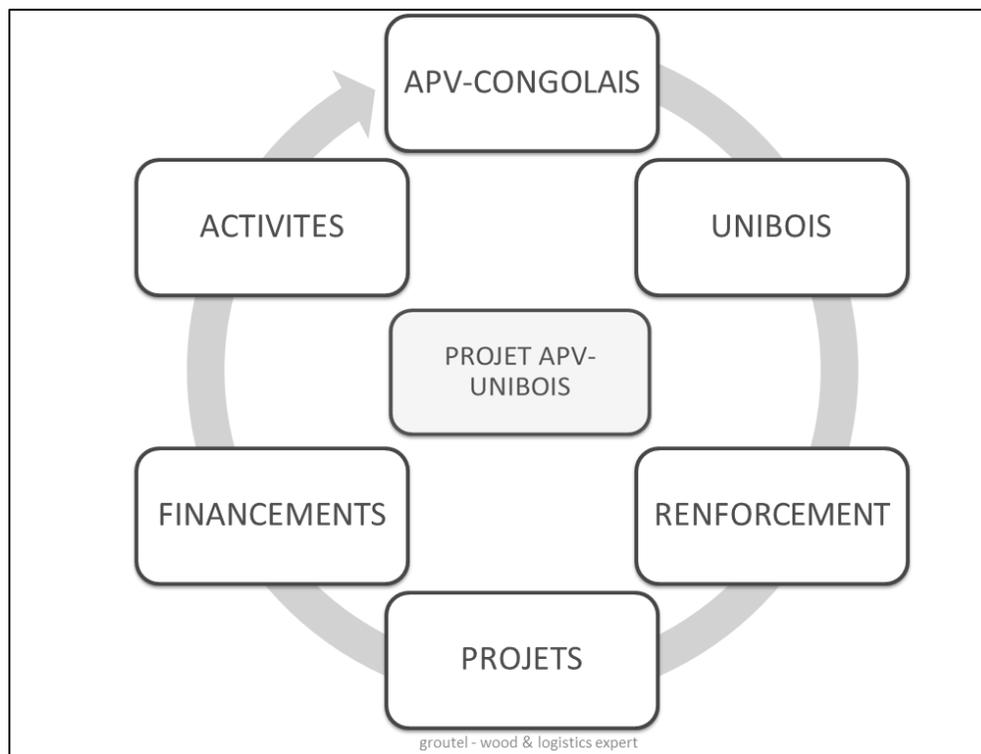


Figure 4 Processus d'amélioration de l'implication de l'UNIBOIS dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV congolais.

Activité 2.1 : Développer au sein des représentants de l'UNIBOIS des connaissances générales sur le plan d'Action FLEGT (APV-RBUE) et spécifiques sur l'APV congolais

Une réunion sur le sujet du plan d'action FLEGT et de l'APV congolais sera organisée auprès des représentants de l'UNIBOIS.

Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet APV-UNIBOIS financé par le programme EU-FAO FLEGT

L'objectif de cette action est clairement pédagogique, les représentants une fois sensibilisés pourront à leur tour informer leurs membres sur le sujet grâce à des propos propres à créer une réaction forte et constructive de la part de leurs collègues des PME du secteur privé forestier !

Un questionnaire (IMP.3A) a été utilisé afin de cerner les connaissances des dirigeants du syndicat sur l'APV-FLEGT. B. Castadot a ensuite, lors d'une présentation ouverte aux échanges (PPT.3) intitulée « *Une meilleure offre en bois : l'APV congolais* », sensibilisé la direction. Afin, de tester les connaissances acquises, le même questionnaire (IMP.3A) a, à nouveau, été soumis. Le but de l'opération étant de tester la validité de la méthode employée puisqu'il s'agit clairement que le bureau ait la capacité de présenter, à son tour, aux membres de l'UNIBOIS, la démarche APV au Congo. Il est à noter que les connaissances préalables étaient déjà bonnes (moyenne 5,5/10) et ont encore progressé (6,5). Chaque question a ensuite été passée en revue afin de comprendre les différences enregistrées.

2. RENCONTRES BRAZZAVILLOISES

Rencontres avec les représentants de la FAO et de la Délégation de l'Union européenne

Dès le mercredi 21 mai, le Président et le Secrétaire Général de l'UNIBOIS ont réalisé le déplacement depuis Pointe Noire afin de (1) rencontrer les représentants de la FAO et de la délégation de l'Union Européenne et (2) participer au lancement du projet FTI – Forest Transparency Initiative.

Ils ont souhaité la présence de leur partenaire, l'ATIBT, à ces rencontres. L'ATIBT était ainsi représentée par son Directeur Général, Ralph Ridder, et la personne en charge du suivi de ce projet, Bérénice Castadot.

Les minutes de ces réunions sont jointes au présent rapport.

La nouvelle politique forestière et le code forestier... La place des PME en jeu !

Les représentants de l'UNIBOIS étaient informés que les projets de politique forestière nationale et de loi portant sur la révision du Code Forestier suppriment les Conventions de Transformations Industrielles (CTI) qui étaient réservées, pour la plupart, aux forestiers nationaux (PME/PMI à capitaux Congolais).

Pour eux, la disparition des CTI risquait d'entraîner automatiquement leur conversion en CAT (Conventions d'aménagement et de transformation). Néanmoins, la réalisation d'un plan d'aménagement pour des surfaces de petites dimensions (inférieures à 150.000 ha) semble délicate à entreprendre. Or, les projets de textes discutés au moment du déplacement à Brazzaville ne semblent pas prévoir cet état de fait.

Les discussions du Président de l'UNIBOIS d'une part, et des représentants de l'ATIBT d'autre part, avec les cadres du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) ont abouti à la demande de dépôt d'un argumentaire par l'UNIBOIS visant la mise en place du plan d'aménagement simplifié pour les petites surfaces forestières.

3. ETAPES SUIVANTES

On voit que l'UNIBOIS vit et que c'est la volonté farouche de ses membres de faire vivre, de façon large et ouverte, ce syndicat. Les actions suivantes à mener dans le cadre de ce projet sont présentées à la Figure 5. Plus spécifiquement et dans un premier temps, les fiches de contact (IMP 2) et la liste des membres (IMP 5) sont à compléter. La préparation de la présentation sur l'APV congolais doit être menée par la direction du syndicat elle-même. La collecte des propositions d'améliorations doit ainsi émaner des membres.

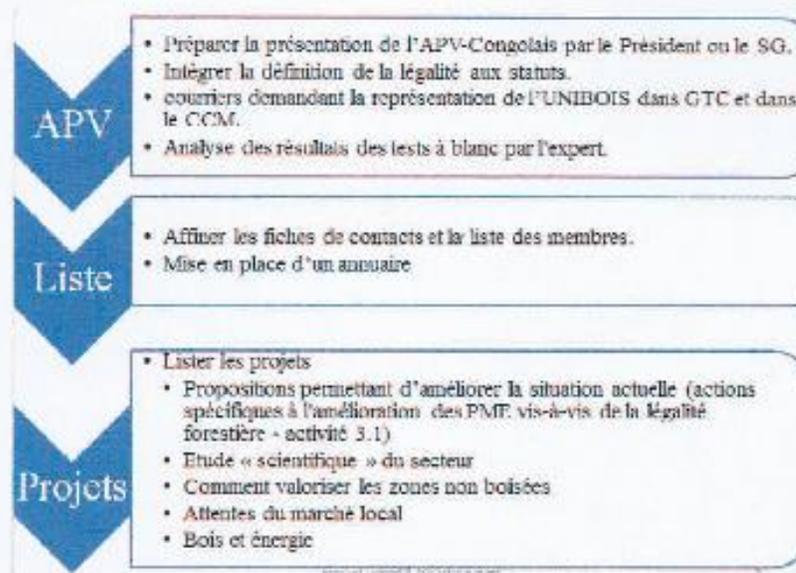


Figure 5 Actions à mettre en place afin de développer des actions d'amélioration.

D'autre part, l'ATIBT et son expert assisteront le Secrétaire Général de l'UNIBOIS dans la correction et l'amélioration éventuelles de l'argumentaire destiné aux cadres du MEFDD chargés du suivi des projets de politique forestière nationale et de code forestier. Il est également prévu la participation des représentants de l'UNIBOIS aux discussions finales concernant ces projets courant juin 2014.

Bibliographie

- ETTF, (2014), *Atelier régional de restitution et de validation sur les contraintes et actions d'accompagnement des PME de la filière bois en zone CEEAC*, CEEAC.
- FAO, (2014), *Le Processus Accord de Partenariat Volontaire (APV) dans les pays d'Afrique centrale et de l'Ouest : de la théorie à la pratique*, Programme UE-FAO Flegt, FAO.
- GROUDEL E. (2013), *Evolution des marchés des bois tropicaux africains - Ethique et pragmatisme, une valorisation durable des ressources forestières*, Programme UE FAO FLEGT, FAO.
- GROUDEL E. (2013), *Forum international sur le développement durable de la filière bois du bassin du Congo – Un modèle de création de valeur partagée*, Programme UE FAO FLEGT, FAO.
- OFAC et PFBC, (2009), *Les Forêts du Bassin du Congo – Etat des Forêts 2008*, de Wasseige C., Devers D., de Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R. et Mayaux, Office des publications de l'Union européenne.

Annexes

Feuille de présence – Projet APV-UNIBOIS
Atelier de lancement – 15 mai 2014 – Salle Wengé (hôtel Elais)

No. feuille		Date		Rendez-vous	
Effectué par		Activité		Rendez-vous	
Nom	Prénom	Fonction	Entreprise	Signature	
CASTADOT	Béatrice	Directrice	ATIIST	<i>[Signature]</i>	
GROUTEL	Emmanuel	Expert	Wood & Logistics Expert	<i>[Signature]</i>	
NGUIMBI KYNAD	Bienvenu Floris	RAPPORTEUR UNIBOIS	KYNAD SERVICE	<i>[Signature]</i>	④
Fouty	Nathalie	Président UNIBOIS	AFdiWood ind. SFI B-	<i>[Signature]</i>	①
KIMBEMBE	Juola G	Coordinateur BTC	BTC	<i>[Signature]</i>	
GODIA	PRINCE	Directeur UNIBOIS	C-FAO	<i>[Signature]</i>	⑤
NGOMA M.	Pierre	Secrétaire Général	UNIBOIS	<i>[Signature]</i>	②
Ngombe A.	Michel	DAFC	SPIEX	<i>[Signature]</i>	⑥



IMP 1 - 14 Mai 2014 - Projet APV-UNIBOIS - CASTADOT/ATIBT - GROUTEL/WOOD & LOGISTICS EXPERT

Fiche de contact

Nom de l'entreprise			
Nom et prénom			
Fonctions			
Adresse			
Téléphone	Fixe		
	Portable		
Adresse email			
Structure	Nombre d'employés	Chiffre d'Affaires	
N° des permis - nombre d'hectares Localisation			
Exploitant	Production annuelle	Nb de machines et de camions	
Transformation	Production annuelle	Types de matériels	
Marchés principaux en 2013	Local	Volume export Asie	
	Volume export Europe	Autres	
Essences principales et types de produits			
Membre d'UNIBOIS			
ATTENTES			
REMARQUES			

MERCI COMPLETER EN CARACTERES D'IMPRIMERIE

IMP 2 - 1 Mai 2014 - Projet UNIBOIS-APV GROUPEL - WOOD & LOGISTICS EXPERT

Présentation plan d'action FLEGT et APV congolais – Projet APV-UNIBOIS

Questionnaire à remplir par les participants

Avant Formation.

Date	Nom	Prénom	Entreprise
13/05/2014	Fouty	Nathal	AFA Wood - industries / S.F.I.B

	VRAI	FAUX
1) L'APV-FLEGT signé par la République du Congo avec l'Europe, ne concerne pas les PME congolaises.		<input checked="" type="checkbox"/>
2) Un opérateur congolais ayant signé un APV devra s'assurer d'exercer des activités légales et de tracer ses cargaisons de bois, peu importe la destination de ces dernières.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3) Les contrôles de l'APV, au Congo, seront effectués par des organismes privés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4) En République du Congo (APV signé), les entreprises subiront des contrôles supplémentaires de leur légalité.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5) Un APV négocié n'est plus modifiable.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6) Le bois issu d'un pays qui émet des autorisations FLEGT est muni d'un logo.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
7) Tout chargement de bois venant d'un pays qui a signé un APV et qui émet des autorisations FLEGT doit être muni d'une autorisation FLEGT pour pouvoir passer les douanes de l'UE.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
8) Le Règlement Bois de l'Union Européenne ne concerne que les bois tropicaux.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
9) Depuis le 3 Mars 2013, chaque cargaison de bois, à l'entrée en Europe, fait l'objet d'un contrôle douanier.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
10) Un importateur européen qui achète du bois non-conforme vis-à-vis du RBUE risque des sanctions pénales.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

5/10

si

si la

est via un proces.



IMP 3A – 14 Mai 2014 - Projet APV-UNIBOIS – CASTADOT/ATIBT – GROUPEL/WOOD & LOGISTICS EXPERT

Annexe 4 IMP 3A Questionnaire de connaissance APV & FLEGT (avant formation)

Présentation plan d'action FLEGT et APV congolais – Projet APV-UNIBOIS

Questionnaire à remplir par les participants

Après Formation

Date	Nom	Prénom	Entreprise			
23/05/2014	Fouty	Marial	AF de Wood ind. / Strib			7/10
				VRAI	FAUX	
			1) L'APV-FLEGT signé par la République du Congo avec l'Europe, ne concerne pas les PME congolaises.		<input checked="" type="checkbox"/>	✓
			2) Un opérateur ^{le Congo} congolais ayant signé un APV devra s'assurer d'exercer des activités légales et de tracer ses cargaisons de bois, peu importe la destination de ces dernières.	<input checked="" type="checkbox"/>		✓
			3) Les contrôles de l'APV, au Congo, seront effectués par des organismes privés.		<input checked="" type="checkbox"/>	✓
			4) En République du Congo (APV signé), les entreprises subiront des contrôles supplémentaires de leur légalité.	<input checked="" type="checkbox"/>		✓
			5) Un APV signé ^{signé} négocié n'est plus modifiable.	<input checked="" type="checkbox"/>		✓
			6) Le bois issu d'un pays qui émet des autorisations FLEGT est muni d'un logo.	<input checked="" type="checkbox"/>		✓
			7) Tout chargement de bois venant d'un pays qui a signé un APV et qui émet des autorisations FLEGT doit être muni d'une autorisation FLEGT pour pouvoir passer les douanes de l'UE.	<input checked="" type="checkbox"/>		✓
			8) Le Règlement Bois de l'Union Européenne ne concerne que les bois tropicaux.	<input checked="" type="checkbox"/>		✓
			9) Depuis le 3 Mars 2013, chaque cargaison de bois, à l'entrée en Europe, fait l'objet d'un contrôle douanier.	<input checked="" type="checkbox"/>		✓
			10) Un importateur européen qui achète du bois non-conforme vis-à-vis du RBUE risque des sanctions pénales.	<input checked="" type="checkbox"/>		✓



IMP 3A – 14 Mai 2014 - Projet APV-UNIBOIS – CASTADOT/ATIBT – GROUPEL/WOOD & LOGISTICS EXPERT

Annexe 5 IMP 3A Questionnaire de connaissance APV & FLEGT (après formation)

Projet APV-UNIBOIS
 Evaluation de l'atelier de lancement – 15 mai 2014 – Salle Wengé (hôtel Elais)

(10 réponses au total.
 sur 10 participants).

Date	Nom	Prénom	Entreprise
14/05/2014	Fouly	Nathalie	AFAIWOOD / SFIB

	OUI	NON
1) Les présentations étaient-elles claires ?	X	
2) Cette démarche de renforcement des PME du bois est-elle nécessaire ?	X	
3) Pensez-vous que les renforcements organisationnel et institutionnel du syndicat UNIBOIS puissent être un avantage pour vous ?	X	
4) Le plan de mise en œuvre du projet vous convient-il ?	X	
5) Pensez-vous, vous impliquer dans le renforcement d'UNIBOIS ?	X	



IMP 3D – 15 Mai 2014 - Projet APV-UNIBOIS – CASTADOT/ATIBT – GROUPEL/WOOD & LOGISTICS EXPERT

Ordre du jour – Projet APV-UNIBOIS
Atelier de lancement – 15 mai 2014 – Salle Wengé (hôtel Elaïs)

9h	Mot d'accueil du Président d'UNIBOIS
9h10	Tour de table des entreprises présentes
9h30	Présentation du projet APV-UNIBOIS et discussions
10h30	Pause-café
11h	Prise de rendez-vous individuels
11h10	Evolution des marchés des bois tropicaux africains et discussions
12h30	Base de réflexion et ouvertures
13h	Déjeuner

Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet APV-UNIBOIS financé par le programme EU-FAO FLEGT

Nom	Prénom	Fonctions UNIBOIS	Entreprise	Adress	tél.	Courriel		Superficie	Employés
FOUTY	Martial	Président	AFRIWOOD	BP 1524 PNR	055292463	afriwood_afwin@hotmail.com	DG	33 000	40
FOUTY	Martial	Président	SFIB	BP 1524 PNR	055292463	afriwood_afwin@hotmail.com	DG	44 000	71
NGOMA	Pierre	Secrétaire Général	BTC	BP 575 PNR	057117106	piedepon@yahoo.fr	DG	88.000	73
LEKOB	Jean-Michel	Trésorier Gal.	ITB /QUATO	BP 250 PNR	055591501	jmlekoba@yahoo.fr	DG	36 650	45
LEKOB	Jean-Michel	Trésorier Gal.	La Semence	BP 5727 PNR	056251863	jmlekoba@yahoo.fr	PDG	0	15
NGUIMBI	Bienvenu	Rapporteur	KYNAD	Kat Matou Arr	056542149	nguimbi.kynadservices@gmail.com	DG	0	8
GOMA	Prince	Prés. Comm. Cpte	COFIBOIS	BP1314 PNR	066570468	mg2005services@gmail.com	Directeur	52 000	40
NGOMBE	Michel	Sec. Comm. Cpte	SPIEX	BP4759 PNR	066731166	dg_spiex@hahoo.fr	DAF	89 000	42
KOUMBA	Alain-Raoul	Rapp. Comm. Cpte	CFF Bois Int	Vindoulou	055659215	koumbaalain-2014@gmail.com	Administrateur	104 000	212
TAGA	Augustin		LTC	derrière la clin	055870431	taka_augustin@yahoo.fr	Directeur	0	
ONGOUNDOU	Armand	Conseil juridique			069710081	aongoundou@yahoo.fr	Avocat	0	
DIAMVINZA	Armand	Conseil aux forêts	FORALAC		055572155	abdiamvinza@gmail.com	Consultant	0	
KIMBEMBE	Judace				0	0	Consultant	0	
MANIENZE			SIPAM		055372525		DG		
KIMBAKALA	Dieudonné		KIMBAKALA		055534130	kimbakaladieudonne@yahoo.fr	PDG	149 524	
NGODO	Tely		SADEF		055306234		DG	48 000	
DJIMI	Anselme		CITB Quator			0	Agent	0	
LEMBELE	Cyprien	Vice-Président	Asia Congo		066350503		Administrateur		
								556 174	546

Annexe 8 IMP 5 Liste provisoire des membres UNIBOIS

« UNIBOIS »

UNION PATRONALE DES ENTREPRISES
PRIVEES DE LA FILIERE BOIS DU CONGO
B.P. : 1524
Tél. : (+242) 05 302 33 25
e-mail : unibois_congo@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès



UNION PATRONALE DES ENTREPRISES PRIVEES
DE LA FILIERE BOIS DU CONGO.
"UNIBOIS"

STATUTS

Doc. 1 15/5/14

« UNIBOIS »

UNION PATRONALE DES ENTREPRISES
PRIVEES DE LA FILIERE BOIS DU CONGO
B.P. : 1524
Tél. : (+242) 05 302 33 25
e-mail : unibois_congo@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité - Travail - Progrès

UNION PATRONALE DES ENTREPRISES PRIVEES
DE LA FILIERE BOIS DU CONGO.

“UNIBOIS”**REGLEMENT INTERIEUR***Doc. 2 15/15/14*

« UNIBOIS »

UNION PATRONALE DES ENTREPRISES
PRIVEES DE LA FILIERE BOIS DU CONGO
B.P. : 1524
Tél. : (+242) 05 302 33 25
e-mail : unibois_congo@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès



UNION PATRONALE DES ENTREPRISES PRIVEES
DE LA FILIERE BOIS DU CONGO.
"UNIBOIS"

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du : 30 AVRIL 2014

Doc. 3 15/11/14

PROJET APV-UNIBOIS

**Amélioration de l'implication des PME-PMI
congolaises dans la mise en œuvre de l'APV signé
entre la République du Congo et l'Union
Européenne.**



Programme financé par l'Union Européenne

UNIBOIS

groutel - wood & logistics expert

1

Annexe 13 PPT 1 sur le lancement de projet

Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet APV-UNIBOIS financé par le programme EU-FAO FLEGT



Annexe 14 PPT 2 Evolution des marchés des bois tropicaux africains

**UNIBOIS**

LE PLAN D'ACTION FLEGT : AGIR SUR L'OFFRE ET LA DEMANDE EN BOIS

UNE MEILLEURE OFFRE EN BOIS : L'APV CONGOLAIS

Le plan d'action FLEGT - Bérénice Castadot - Projet APV-UNIBOIS - Renforcement des capacités des représentants UNIBOIS - 14 mai 2014

Annexe 15 PPT 3 Une meilleure offre en bois : l'APV congolais